

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle F (Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs), emploi-type Technicien-ne des métiers de l'image et du son, session 2026, dans les académies de CRETEIL et PARIS.

Le président de l'université Paris-Panthéon-Assas,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2026 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de PARIS et CRETEIL, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle F (Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs), emploi-type Technicien-ne des métiers de l'image et du son, au titre de l'année 2026, dans les académies de CRETEIL et PARIS :

Madame GLOPPE Gaëlle, ingénieure d'études de classe normale, présidente, université Paris-Panthéon-Assas, Paris.

Monsieur LOUMAGNE Vincent, attaché principal d'administration de l'État, vice-président, université Paris-Panthéon-Assas, Paris.

Monsieur POURSAO Olivier, ingénieur d'études hors classe, expert, université Paris 3 Sorbonne Nouvelle, Paris.

Madame FIOC Elodie, ingénieure d'études de classe normale, université Paris-Panthéon-Assas, Paris.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Paris, le 12 mai 2026

Le Président


Stéphane BRACONNIER